

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Pol Roger réclame près de 400 000 euros à la Région

Pol Roger réclame près de 400 000 euros à la Région

Par *Anonyme*

Créé le 29/03/2013 11:44

CINQUANTE MILLE : c'est le nombre de demi-bouteilles de Champagne que la société Pol Roger a été contrainte de ne pas commercialiser à la suite d'infiltrations d'eau et d'hydrocarbures dans certaines de ses caves.

L'incident avait d'abord été constaté dès 2006 à la suite de travaux de démolition entrepris, à la fin de l'année précédente, dans l'enceinte du lycée Godard Roger, situé en amont des installations vinicoles.

Maître d'ouvrage, la Région Champagne-Ardenne n'avait pas protégé les sols au cours des travaux, laissant ainsi s'infiltrer l'eau, par étapes successives, dans les caves du producteur sparnacien, l'un des fournisseurs de champagne officiels de la couronne d'Angleterre.

Mais en 2009, lors de la seconde phase des travaux conduits au sein du lycée, une nouvelle déconvenue n'avait pas manqué de plomber un peu plus la situation, cette fois à la suite de la rupture accidentelle d'une canalisation et de l'écrasement d'un bidon d'hydrocarbures par le personnel d'une société sous-traitante, en l'occurrence Genidem.

Les sols auraient dû être protégés

Pendant plusieurs jours, l'eau n'avait cessé de couler, provoquant d'importantes infiltrations d'eau mêlée d'hydrocarbures, ainsi que de fortes odeurs.

Soupçonnant une éventuelle contamination de ses vins par les hydrocarbures, la société Pol Roger avait alors décidé, par mesure de précaution, de ne pas mettre sur le marché cinquante mille demi-bouteilles stockées dans les zones polluées. Un manque à gagner, à raison de 17 euros l'unité à la vente, s'élevant à quelque 850 000 euros, selon l'avocat de la société, Me Nicolas Carnoye.

Mais pas seulement : jusqu'en 2012, les caveaux concernés ont dû être obstrués, mis au rebut, et des extracteurs d'air ont été installés afin d'éviter toute contamination. Soit un préjudice de plusieurs centaines de milliers d'euros que Pol Roger réclame désormais à la Région Champagne-Ardenne. En l'occurrence 150 000 euros au titre du préjudice matériel et 230 000 euros au titre du préjudice commercial et celui lié à l'image. Au total : 380 000 euros.

La requête du producteur sparnacien était examinée, hier matin, au tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. Comme il avait été préconisé dans les conclusions d'une expertise, les sols, sensibles à l'eau, auraient dû être protégés lors des travaux, mais il semblerait que la Région n'en ait pas tenu compte. Une autre étude a également démontré que l'eau infiltrée provenait bien du lycée Godard Roger.

Aussi le rapporteur public a-t-il estimé que le maître d'ouvrage - la Région - devait être tenu comme seul responsable du préjudice matériel, évalué à un peu plus de 131 000 euros.

En revanche, aucune pollution des bouteilles n'ayant été relevée lors des expertises, Pol Roger pourrait ne pas obtenir gain de cause quant aux sommes demandées en réparation du préjudice commercial et celui lié à l'image.

Reste désormais au tribunal à trancher. La lecture du délibéré a été renvoyée au 2 mai.

Franck BRENNER

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : Dès 2006, des infiltrations avaient été constatées dans certaines caves de Pol Roger.

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/marne/pol-roger-reclame-pres-de-400-000-euros-a-la-region>